

Avis voté en plénière du 25 juin 2014

Mieux accompagner et inclure les personnes en situation de handicap : un défi, une nécessité

Déclaration du groupe de la CGT-FO

L'humanisme et le réalisme se conjuguent dans le projet d'avis qui nous est présenté ce jour.

Évidemment il n'évite pas le paradoxe inhérent à ce thème du handicap, d'exiger d'une part l'inclusion, c'est-à-dire la banalisation du handicap, le fait de considérer les personnes handicapées en situation de handicap « comme les autres », et d'autre part la nécessité d'un traitement spécifique (adaptation, compensation, accompagnement etc.).

L'avis opte pour une approche inclusive de la question du handicap. Le groupe FO trouve ce concept approprié s'agissant des personnes en situation de handicap, considérant que les moyens doivent être mis en œuvre afin que ces personnes aient toute leur place dans la société.

Le socle normatif de la loi de 2005 doit être complété et stabilisé. Au-delà, pour le groupe FO les interventions des acteurs ne doivent pas se confronter mais se compléter et s'articuler en s'appuyant sur le pilotage et l'implication de l'État.

Pour FO, la co-construction des politiques publiques ne peut être effective que si l'État et les acteurs concernés sont mobilisés et responsabilisés notamment dans l'effort d'accueil et d'accompagnement. De même une véritable coordination est nécessaire entre tous les acteurs publics et privés.

L'avis prend acte de la mise en place des agendas d'accessibilité programmée. Le groupe FO dénonce ce nouveau différé – de 3 à 9 ans - apporté à la mise en place de l'obligation d'accessibilité généralisée des établissements publics, transports collectifs et bâtiments neufs et considère que cette question devrait faire l'objet d'une attention particulière du CESE.

L'avis n'aborde pas au fond les questions d'emploi des personnes en situation de handicap, il les effleure par quelques préconisations relatives au code du travail et à l'accompagnement dans l'emploi privé et public que nous soutenons.

Nous sommes réservés en revanche sur la préconisation de l'avis de rassembler les trois instances consultatives qui traitent des questions de handicap et d'âge avec les questions de pauvreté (préconisation 8), qui pourrait conduire à noyer les différents sujets, en particulier la question de l'emploi des personnes handicapées. C'est pourquoi le groupe FO revendique qu'en matière d'emploi des personnes handicapées, un lieu de discussion particulier avec les interlocuteurs sociaux soit créé.

Compte tenu de ces observations, le groupe FO tient à saluer l'implication et le travail de la rapporteure ainsi que celui de l'équipe administrative et votera l'avis.